

PRÉAVIS DE CHANGEMENT CONTRAT HELIOS2

Bonjour,

Nous désirons vous informer de certains changements que nous apportons au produit mentionné ci-dessus. Nous vous encourageons à prendre connaissance des informations qui figurent dans cette communication. **Nous tenons toutefois à préciser que vous n'avez rien de particulier à faire à propos de ces changements.**

Desjardins Assurances est toujours soucieuse de la santé financière de ses clients. C'est pourquoi nous apportons actuellement des modifications à notre gamme de Fonds de placement garanti (FPG). Les ajouts, fermetures et transferts de FPG suivants nous permettront de conserver une offre compétitive et performante.

Modifications de notre gamme de Fonds de placement garanti		
Nouveaux FPG	FPG fermés	FPG de remplacement
DSF FPG – Revenu de dividendes – Desjardins	DSF FPG – Revenu de dividendes – Franklin Bissett →	DSF FPG – Revenu de dividendes – Desjardins
DSF FPG – Obligations mondiales tactique – Desjardins	DSF FPG – Canadien équilibré – Franklin Bissett →	DSF FPG – Équilibré
DSF FPG – Actions mondiales – Desjardins		

Le **4 octobre 2019**, nous transférerons les Parts des FPG fermés attribuées à votre Contrat dans les FPG de remplacement. Notez que les objectifs de placement de ces Fonds sont similaires et que des répercussions fiscales pourraient découler de ces changements. Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans le **PRÉAVIS DE CHANGEMENT** qui figure à la [page 2](#).

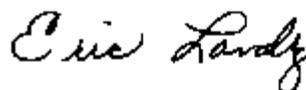
Par la même occasion, nous clarifions le règlement des sommes dues après un décès. Ce changement entrera en vigueur le **7 octobre 2019**. Cette clarification permettra de **réduire** les frais et l'exposition des sommes en attente d'un règlement aux fluctuations des marchés. Pour de plus amples informations, nous vous encourageons à consulter le **PRÉAVIS DE CHANGEMENT** mentionné ci-dessus.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller ou conseillère, qui se fera un plaisir de vous aider.

Recevez nos salutations distinguées.



Gregory Chrispin
Président et chef de l'exploitation



Éric Landry
Vice-président, Solutions de placement

Préavis de changement – Contrat Helios2

Octobre 2019

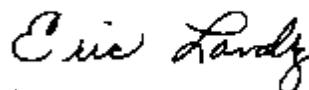
Le présent Préavis de changement fait partie intégrante du Contrat établi entre vous et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, et doit être interprété en conséquence.

À l'exception des changements décrits dans ce Préavis, les modalités de votre Contrat demeurent inchangées.

Nous attestons que le présent Préavis modifie le document *Contrat et notice explicative* susmentionné et décrit de façon claire et concise les changements apportés. Il fait partie intégrante du Contrat intitulé Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2 établi par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. À l'exception des changements décrits aux présentes, les conditions du Contrat restent inchangées.



Gregory Chrispin
Président et chef de l'exploitation



Éric Landry
Vice-président, Solutions de placement

Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière et Fonds de placement garanti DSF sont des marques de commerce enregistrées propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Helios2 et Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2 sont des marques de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Par souci d'offrir constamment un service de première qualité et la meilleure valeur possible à ses clients, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) évalue périodiquement ses produits d'assurance.

Ajout de trois nouveaux Fonds

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'à compter du 7 octobre 2019, DSF offrira trois nouveaux Fonds de placement garanti, sélectionnés pour vous aider à compléter votre portefeuille. Les aperçus des Fonds de ces nouveaux Fonds se trouvent à la fin de cet Avis, en [page 10, 13 et 16](#).

DSF FPG – OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE – DESJARDINS

Objectif de placement

Procurer un revenu élevé et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs du monde entier.

Stratégie de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres du marché mondial du crédit, notamment des obligations de sociétés de première qualité, des obligations de sociétés à rendement élevé et des obligations des marchés émergents. Il investit également dans d'autres catégories de titres, comme des prêts à taux variable, des titres adossés à des créances, des titres adossés à des créances hypothécaires et des obligations gouvernementales.

Série 6 – RFG	Série 6 – Honoraires de gestion	Série 7 – RFG	Série 7 – Honoraires de gestion	Série 8 – RFG	Série 8 – Honoraires de gestion	Honoraires actuels liés à Helios2 – 75/75 (inclus dans le RFG)	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 75/100 i	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 75/100 GRV	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 100/100 i
2,30 %	1,70 %	1,78 %	1,25 %	1,95 %	1,40 %	0,10 %	0,65 %	0,95 %	0,80 %

DSF FPG – REVENU DE DIVIDENDES – DESJARDINS

Objectif de placement

Procurer un niveau de revenu élevé, surtout sous forme de dividendes, et dans une moindre mesure, une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres canadiens et à un moindre degré, dans des titres étrangers productifs de revenus.

Stratégie de placement

Le Fonds investit dans des titres productifs de revenus, qui peuvent inclure notamment des actions donnant droit à des dividendes, des obligations gouvernementales et de sociétés, des fiducies de revenu et d'autres titres principalement d'émetteurs canadiens.

Série 6 – RFG	Série 6 – Honoraires de gestion	Série 7 – RFG	Série 7 – Honoraires de gestion	Série 8 – RFG	Série 8 – Honoraires de gestion	Honoraires actuels liés à Helios2 – 75/75 (inclus dans le RFG)	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 75/100 i	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 75/100 GRV	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 100/100 i
2,55 %	2,00 %	2,04 %	1,55 %	2,24 %	1,70 %	0,10 %	0,70 %	s. o.	1,20 %

Objectif de placement

Procurer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des actions et des titres liés à des actions de sociétés du monde entier, y compris des marchés émergents.

Stratégie de placement

Le Fonds préconise une stratégie d'investissement ascendante axée sur la rentabilité financière des sociétés, leur viabilité et l'effet de cette dernière sur la valeur. S'appuyant sur une analyse fondamentale rigoureuse, le Fonds cherche des sociétés de qualité aptes à maintenir une bonne rentabilité financière à long terme ou qui parviennent à l'améliorer considérablement.

Série 6 – RFG	Série 6 – Honoraires de gestion	Série 7 – RFG	Série 7 – Honoraires de gestion	Série 8 – RFG	Série 8 – Honoraires de gestion	Honoraires actuels liés à Helios2 – 75/75 (inclus dans le RFG)	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 75/100 i	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 75/100 GRV	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 100/100 i
2,87 %	2,10 %	2,36 %	1,65 %	2,53 %	1,80 %	0,20 %	0,75 %	s. o.	1,20 %

Clôture des Fonds

DSF procédera à la clôture des deux Fonds suivants le 4 octobre 2019.

Desjardins Sécurité financière cessera d'accepter les nouveaux Dépôts ou transferts pour les Fonds suivants à compter de 16 h (HE) le 27 septembre 2019, à l'exception des Dépôts effectués selon un accord de débit préautorisé (DPA) déjà en place. De plus, le 27 septembre 2019 est aussi la date limite de rachat, (sauf dans le cadre de programmes de retraits systématiques (PRS)), et d'échange contre des Parts d'autres Fonds.

Veillez noter que la valeur des Parts attribuées à un Fonds clôturé sera transférée à un Fonds de remplacement, sans frais de rachat. Si vous avez déjà conclu un accord de DPA pour effectuer des Dépôts additionnels, ces Dépôts seront modifiés suivant les changements décrits aux présentes.

FONDS FERMÉ	Série 6 – RFG	Série 7 – RFG	Série 8 – RFG	Objectif de placement	Indice de référence		Gestionnaire
DSF FPG – Canadien équilibré – Franklin Bissett	2,62 %	2,11 %	2,28 %	Fournir aux investisseurs un équilibre entre la croissance à long terme du capital et le revenu courant en investissant principalement dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens.	Obligataire universel FTSE Canada	35 %	Gestion de placements Bissett
					S&P/TSX	32,5 %	
					S&P 500	10 %	
					MSCI EAEO net	10 %	
					S&P/TSX petite capitalisation	5 %	
					Bloomberg Barclays U.S. Aggregate Bond	2,5 %	
J.P. Morgan Global Government Bond	2,5 %						
					MSCI marchés émergents net	2,5 %	

FONDS DE REPLACEMENT	Série 6 RFG du Fonds de remplacement	Série 7 RFG du Fonds de remplacement	Série 8 RFG du Fonds de remplacement	Objectif de placement	Indice de référence		Gestionnaire
DSF FPG – – Équilibré	2,56 %	2,04 %	2,23 %	Fournir aux investisseurs un équilibre attrayant entre le revenu courant et la croissance du capital en investissant dans divers fonds sous-jacents de titres à revenu fixe et d'actions.	Obligataire universel FTSE Canada	50 %	Multi-gestionnaire
					MSCI Monde (net)	35 %	
					S&P/TSX	15 %	

FONDS FERMÉ	Série 6 – RFG	Série 7 – RFG	Série 8 – RFG	Objectif de placement	Indice de référence		Gestionnaire
DSF FPG – Revenu de dividendes – Franklin Bissett	2,71 %	2,21 %	2,41 %	Procurer un rendement soutenu au moyen d'investissements dans des actions ordinaires et privilégiées donnant droit à des dividendes.	S&P/TSX S&P 500 Obligataire universel FTSE Canada S&P/TSX actions privilégiées	60 % 20 % 15 % 5 %	Gestion de placements Bissett

FONDS DE REMPLACEMENT	Série 6 RFG du Fonds de remplacement	Série 7 RFG du Fonds de remplacement	Série 8 RFG du Fonds de remplacement	Objectif de placement	Indice de référence		Gestionnaire
DSF FPG – Revenu de dividendes – Desjardins	2,55 %	2,04 %	2,24 %	Procurer un niveau de revenu élevé, surtout sous forme de dividendes, et dans une moindre mesure, une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres canadiens et à un moindre degré, dans des titres étrangers productifs de revenus.	S&P/TSX Dividendes Obligataire universel FTSE Canada S&P/TSX actions privilégiées	72,5 % 17,5 % 10 %	Desjardins Gestion internationale d'actifs

À noter que le transfert vers les Fonds de remplacement ne fera pas diminuer les Montants garantis au titre du Contrat. La valeur des Parts retirées du Fonds à la clôture et attribuées au Fonds de remplacement sera calculée à l'Heure limite, à la date de clôture du Fonds.

Incidences fiscales

Les changements relatifs à la clôture des Fonds pourraient se traduire par des gains ou des pertes en capital pour vous. Si vous détenez un Contrat enregistré (ou un Contrat immobilisé), le transfert des Parts du Fonds fermé vers le Fonds de remplacement n'aura aucune incidence fiscale.

Toutefois, si vous détenez un Contrat non enregistré, le transfert des Parts du Fonds fermé vers le Fonds de remplacement entraînera une disposition imposable, qui pourrait occasionner un gain ou une perte en capital. Si tel est le cas, le montant du gain ou de la perte en capital sera déclaré sur le feuillet T3 (et le relevé 16 pour les résidents du Québec) émis pour l'année d'imposition 2019.

Consultez la section « Affectation des revenus à des fins fiscales » du document *Contrat et notice explicative* pour obtenir de plus amples renseignements.

Clarification de la procédure suivant la communication du décès du Rentier

Afin de clarifier la procédure entourant votre Contrat suivant la communication du décès du Rentier, pour limiter les fluctuations potentielles de la valeur au marché et pour éliminer les honoraires additionnels liés aux garanties, à compter du 7 octobre 2019, des changements seront apportés à la section « Capital-décès » de toutes les Garanties applicables. Ainsi, l'information suivante sera ajoutée à la fin de la section correspondante de votre Contrat :

« Si la Compagnie reçoit un avis écrit du décès du Rentier, conformément à nos Règles administratives, la valeur au marché des Parts attribuées au Contrat sera échangée contre des Parts du Fonds DSF FPG – Marché monétaire, et tous les honoraires additionnels liés aux garanties cesseront d'être prélevés. À la réception de tous les documents requis selon nos Règles administratives, un versement sera effectué au Bénéficiaire, d'un montant équivalent à la valeur au marché des Parts attribuées au Fonds DSF FPG – Marché monétaire ou au Capital-décès calculé (tel que décrit ci-dessus), si ce dernier est plus élevé. Ce versement mettra fin au Contrat. »

Pour de plus amples renseignements sur le Capital-décès relatif à la Garantie de votre Contrat, veuillez vous référer au document *Contrat et notice explicative*.

Pour en savoir plus

Nous vous invitons à consulter votre Contrat pour connaître vos droits relatifs aux changements énoncés dans les lignes directrices sur les contrats individuels à capital variable afférents aux Fonds distincts de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes ou, au Québec, de l'Autorité des marchés financiers, et leur incidence sur vos garanties.

Vous trouverez également de l'information sur nos Fonds, y compris leurs rendements antérieurs, sur le site desjardinsassurancevie.com.

Si vous avez des questions sur cet Avis ou souhaitez apporter des changements à vos produits, communiquez avec votre représentant ou appelez notre secteur Fonds de placement garanti au 1 877 647-5435.

Vous pouvez envoyer vos instructions par la poste à Administration des fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière, 1, complexe Desjardins, C. P. 9000, Montréal (Québec) H5B 1H5, par télécopieur au 1 888 926-2987, ou par courriel à fpgserviceclients@dsf.ca.

Aperçus des Fonds

Les pages suivantes contiennent la description de chaque nouveau Fonds. Les rubriques « Et si je change d'idée? » et « Renseignements supplémentaires » en font partie intégrante, mais ne valent que pour les nouveaux Dépôts ou les Dépôts subséquents faits dans les nouveaux Fonds. Elles ne s'appliquent à aucune autre information contenue aux présentes. Veuillez consulter à ce sujet les rubriques ci-dessous et les Aperçus des Fonds. Comme cet Avis est destiné aux Titulaires de Contrat existants, l'option d'annuler votre Contrat dans la section « Et si je change d'idée? », ne s'applique pas.

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez annuler votre Contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première de ces dates. Vous pouvez en outre annuler tout achat subséquent effectué au titre du Contrat selon ces mêmes modalités. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux achats.

Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez votre Dépôt ou un montant équivalent à sa valeur, si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne concerne que l'achat en cause et comprend le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au document *Contrat et notice explicative*. Vous pouvez aussi communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

Desjardins Sécurité financière (DSF)

Adresse postale : 1 Complexe Desjardins, C. P. 9000
Montréal (Québec) H5B 1H5

Site Internet : desjardinsassurancevie.com

Courriel : fpgserviceclients@dsf.ca

Téléphone : 1 877 647-5435

Télécopieur : 1 888 926-2987

2. Bref aperçu

Date de création: Fonds: 7 octobre 2019
 Série 6: 7 octobre 2019
 Série 7: 7 octobre 2019
 Série 8: 7 octobre 2019

Valeur totale (en milliers): Série 6: s. o.
 Série 7: s. o.
 Série 8: s. o.

Valeur liquidative par Part: Série 6: s. o.
 Série 7: s. o.
 Série 8: s. o.

Nombre de Parts en circulation (en milliers): Série 6: s. o.
 Série 7: s. o.
 Série 8: s. o.

Ratio des frais de gestion (RFG): Série 6: 2,30 %
 Série 7: 1,78 %
 Série 8: 1,95 %

Gestionnaire de portefeuille: PIMCO Canada Corp.

Taux de rotation du portefeuille: s. o.

Dépôt minimal: variable

3. Dans quoi le Fonds investit-il ?

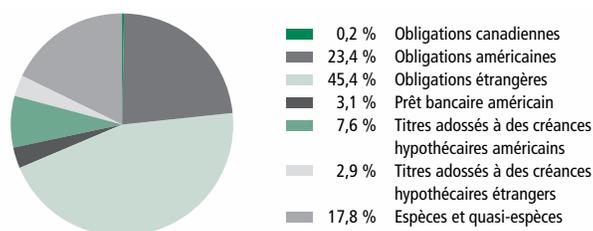
Le Fonds investit dans le fonds Obligation mondiales tactique Desjardins. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des marchés de crédit mondiaux incluant, mais sans s'y limiter, les obligations de sociétés de bonne qualité, les obligations de sociétés à rendement élevé et les obligations des marchés émergents.

Dix principaux placements du fonds sous-jacent

Espèces et quasi-espèces	17,8 %
Bons du Trésor américain, 3,000 %, 15/08/2048	3,5 %
Barclays, taux variable, 25/10/2019	1,9 %
République d'Argentine, 3,875 %, 15/01/2022	1,7 %
JPMorgan Chase & Co., placement privé, série 2007-CB20, catégorie D, taux variable, 01/02/2051	1,6 %
Unique Pub Finance Company, série M, 7,395 %, 28/03/2024	1,5 %
Gouvernement ukrainien, 7,750 %, 01/09/2022	1,3 %
Bank of China (Hong Kong), taux variable, 01/03/2019	1,2 %
ECMC Group Student Loan Trust, série 17-2A, catégorie A, taux variable, 26/11/2034	1,2 %
Santander UK Group Holdings, 7,375 %, (taux variable à compter du 24/06/2022), à perpétuité	1,2 %
TOTAL	32,9 %

NOMBRE TOTAL DE PLACEMENTS: 661

Répartition des placements au 31 décembre 2018



4. Quel a été le rendement du Fonds ?

Cette rubrique présente le rendement du Fonds pour un Titulaire qui a choisi Helios2 – 75/75, après déduction du RFG.

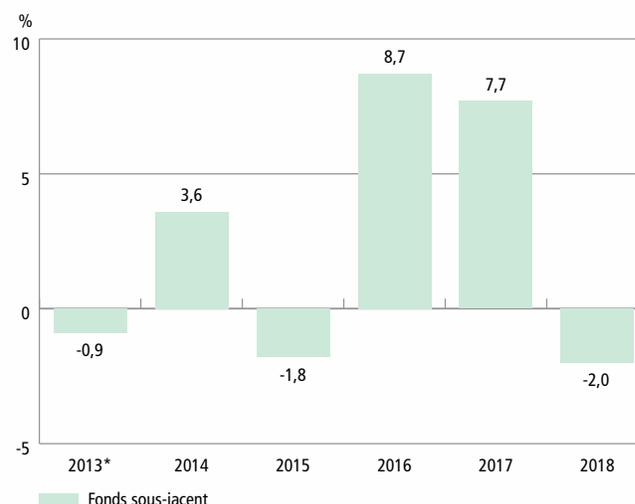
Comme ce Fonds a été lancé le 7 octobre 2019, aucun rendement n'est disponible. Le rendement indiqué ci-dessous correspond à celui du fonds sous-jacent. Il est important de noter que le rendement passé n'est pas une indication de son rendement futur. En outre, votre rendement réel dépendra de votre choix de Garantie et de votre situation fiscale. Les rendements du Fonds pour les Séries 6, 7 et 8 différeront, étant donné que les RFG ne sont pas les mêmes.

Rendement moyen

Ce Fonds a été établi le 7 octobre 2019. Un investisseur ayant acheté 1 000 \$ des unités dans le fonds sous-jacent le 18 octobre 2013 détient maintenant 1 156,12 \$. Cela correspond à un rendement moyen de 2,8 % par année.

Rendement année après année

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds sous-jacent au cours des 6 dernières années. Depuis le 18 octobre 2013, on note 3 années au cours desquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



* Le rendement est pour une année partielle à partir de la date de lancement.

5. Quel est le degré de risque ?

La valeur de votre Dépôt peut diminuer.

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
--------	-----------------	--------	----------------	-------

6. Y a-t-il des garanties ?

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce Fonds est assorti de garanties pouvant protéger les Dépôts du Titulaire en cas de baisse des marchés. (Le RFG comprend le coût de l'assurance de Helios2 – 75/75.) Pour en savoir plus, se reporter au document *Contrat et notice explicative*.

7. À qui le Fonds s'adresse-t-il ?

Ce Fonds peut convenir à une personne qui recherche principalement un Fonds investissant dans différents marchés obligataires mondiaux et souhaite un revenu élevé avec une certaine appréciation du capital à long terme.

8. Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des Parts du Fonds. Les frais récurrents sont différents pour chaque Série et chaque Garantie.

A. Frais d'acquisition

Options relatives aux frais	Ce que vous payez	Fonctionnement
Aucuns frais Option A	Vous n'avez rien à payer.	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a aucuns frais d'acquisition et votre représentant ne reçoit aucune commission.
Frais de rachat réduits Option B	Si vous vendez dans les délais suivants : Moins de 1 an 3,0 % Moins de 2 ans 2,5 % Moins de 3 ans 2,0 % 3 ans et plus 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous faites un Dépôt, Desjardins Sécurité financière verse une commission brute de 2,5 %. Les frais de rachat réduits que vous payez sont remis à Desjardins Sécurité financière. Les frais de rachat réduits ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre à concurrence de 12 % de vos Parts chaque année, sans frais de rachat réduits. Vous pouvez échanger vos Parts contre des Parts d'un autre Fonds offert au titre du Contrat en tout temps sans frais de rachat réduits, tant que les deux Fonds sont offerts en vertu de la Garantie que vous avez sélectionnée.
Frais de rachat différés Option C	Si vous vendez dans les délais suivants : Moins de 1 an 5,5 % Moins de 2 ans 5,0 % Moins de 3 ans 5,0 % Moins de 4 ans 4,0 % Moins de 5 ans 4,0 % Moins de 6 ans 3,0 % Moins de 7 ans 2,0 % 7 ans et plus 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous faites un Dépôt, Desjardins Sécurité financière verse une commission brute de 5 %. Les frais de rachat différés que vous payez sont remis à Desjardins Sécurité financière. Les frais de rachat différés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre à concurrence de 12 % de vos Parts chaque année, sans frais de rachat. Vous pouvez échanger vos Parts contre des Parts d'un autre Fonds offert au titre du Contrat en tout temps sans frais de rachat, tant que les deux Fonds sont offerts en vertu de la Garantie que vous avez sélectionnée.

1. DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE – CONTRAT HELIOS2 DSF FPG – OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE – DESJARDINS

Renseignements financiers au 31 décembre 2018

B. Frais récurrents du Fonds

Le RFG comprend les Honoraires de gestion, les frais d'exploitation, impôts et taxes du Fonds, et les frais d'assurance d'Helios2 – 75/75. Vous ne payez pas ces frais directement. Les honoraires additionnels liés aux garanties s'appliquent si vous avez choisi Helios2 – 75/100 i, Helios2 – 100/100 i ou Helios2 – 75/100 GRV et sont prélevés à même le Contrat mensuellement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement sur votre Dépôt. Pour en savoir plus sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la section « Garanties » du document *Contrat et notice explicative*.

Garantie	Série 6 – RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)	Série 7 – RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)	Série 8 – RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)	Série 6, Série 7 ou Série 8 – Honoraires additionnels liés aux Garanties
Helios2 – 75/75	2,30 %	1,78 %	1,95 %	Aucuns si vous choisissez seulement Helios2 – 75/75.
Helios2 – 75/100 i	Si vous choisissez Helios2 – 75/100 i, Helios2 – 100/100 i ou Helios2 – 75/100 GRV, vous payerez le RFG et les honoraires additionnels liés aux garanties.			0,65 %
Helios2 – 100/100 i				0,80 %
Helios2 – 75/100 GRV				0,95 %

C. Commission de suivi

Desjardins Sécurité financière verse à votre représentant une commission de suivi tant que vous détenez des Parts du Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les Honoraires de gestion. Son taux dépend de la Série et de l'Option relative aux frais que vous choisissez :

Séries 6 et 8

- Aucuns frais – 0,50 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais annuellement.
- Frais de rachat réduits – 0,15 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais pour chacune des trois premières années civiles et 0,50 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais par la suite.
- Frais de rachat différés – 0,15 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais annuellement.

Séries 7

- Aucuns frais – 0,45 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais annuellement.

D. Frais pour opérations à court terme

Les opérations fréquentes ou à court terme constituent une dépense pour tous les Titulaires. Elles peuvent par conséquent être assorties d'honoraires s'élevant à 2 % du montant de l'opération, en plus des autres frais applicables.

La Compagnie se réserve également le droit de refuser d'effectuer l'opération demandée.

Il revient à la Compagnie de déterminer, à sa seule discrétion et en fonction des Règles administratives en vigueur, quelles demandes relèvent de la catégorie des opérations fréquentes ou à court terme, laquelle peut notamment englober les échanges, les transferts et les rachats partiels de Parts.

9. Et si je change d'idée ?

Vous pouvez changer d'idée et annuler le Contrat, le Dépôt initial ou tout Dépôt additionnel applicable au Contrat en nous avisant dans les deux jours ouvrables de la réception de l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables de sa mise à la poste, selon la première de ces dates. Veuillez vous reporter à la [page 9](#) pour plus de renseignements. Cette page explique aussi comment obtenir plus de renseignements. Cet Aperçu du Fonds n'est pas complet sans la [page 9](#).

2. Bref aperçu

Date de création: Fonds: 7 octobre 2019
 Série 6: 7 octobre 2019
 Série 7: 7 octobre 2019
 Série 8: 7 octobre 2019

Valeur totale (en milliers): Série 6: s. o.
 Série 7: s. o.
 Série 8: s. o.

Valeur liquidative par Part: Série 6: s. o.
 Série 7: s. o.
 Série 8: s. o.

Nombre de Parts en circulation (en milliers): Série 6: s. o.
 Série 7: s. o.
 Série 8: s. o.

Ratio des frais de gestion (RFG): Série 6: 2,55 %
 Série 7: 2,04 %
 Série 8: 2,24 %

Gestionnaire de portefeuille: Desjardins Gestion internationale d'actifs

Taux de rotation du portefeuille: s. o.

Dépôt minimal: variable

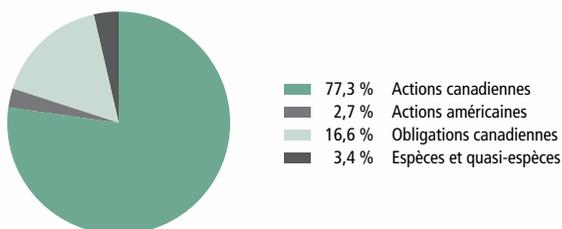
3. Dans quoi le Fonds investit-il ?

Le Fonds investit dans le fonds Revenu de dividendes Desjardins. Le fonds sous-jacent investit dans des titres productifs de revenu qui peuvent inclure, entre autres, des titres de participation qui versent des dividendes, des obligations gouvernementales et d'entreprises, des titres de fiducies de revenu et d'autres titres, principalement d'émetteurs canadiens.

Dix principaux placements du fonds sous-jacent

Banque Royale du Canada	6,7 %
Banque Toronto-Dominion	5,9 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,5 %
Banque Scotia	4,2 %
Enbridge	4,2 %
Espèces et quasi-espèces	3,4 %
Suncor Énergie	2,7 %
Financière Manuvie	2,6 %
Rogers Communications, catégorie B	2,6 %
Nutrien	2,2 %
TOTAL	39,0 %

NOMBRE TOTAL DE PLACEMENTS : 184

Répartition des placements au 31 décembre 2018**4. Quel a été le rendement du Fonds ?**

Cette rubrique présente le rendement du Fonds pour un Titulaire qui a choisi Helios2 – 75/75, après déduction du RFG.

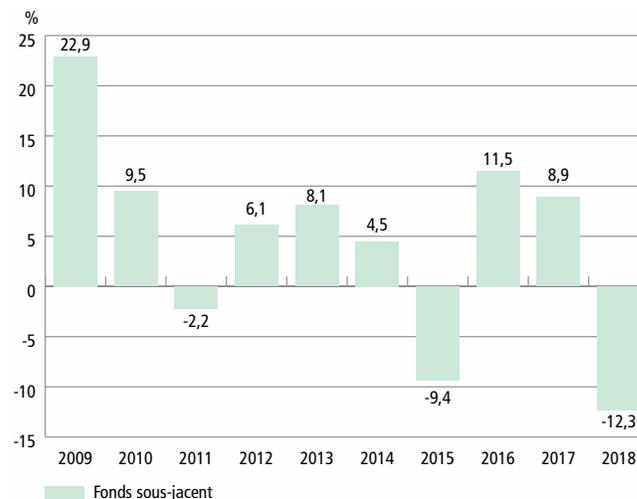
Comme ce Fonds a été lancé le 7 octobre 2019, aucun rendement n'est disponible. Le rendement indiqué ci-dessous correspond à celui du fonds sous-jacent. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas une indication de son rendement futur. En outre, votre rendement réel dépendra de votre choix de Garantie et de votre situation fiscale. Les rendements du Fonds pour les Séries 6, 7 et 8 différeront, étant donné que les RFG ne sont pas les mêmes.

Rendement moyen

Ce Fonds a été établi le 7 octobre 2019. Un investisseur ayant acheté 1 000 \$ des unités dans le fonds sous-jacent le 1^{er} janvier 1994 détient maintenant 1 520,20 \$. Cela correspond à un rendement moyen de 4,3 % par année.

Rendement année après année

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds sous-jacent au cours des 10 dernières années. Depuis 2009, on note 7 années au cours desquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



5. Quel est le degré de risque ?

La valeur de votre Dépôt peut diminuer.

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
--------	------------------------	--------	----------------	-------

6. Y a-t-il des garanties ?

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce Fonds est assorti de garanties pouvant protéger les Dépôts du Titulaire en cas de baisse des marchés. (Le RFG comprend le coût de l'assurance de Helios2 – 75/75.) Pour en savoir plus, se reporter au document *Contrat et notice explicative*.

7. À qui le Fonds s'adresse-t-il ?

Ce Fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu de dividendes et une croissance de son capital.

8. Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des Parts du Fonds. Les frais récurrents sont différents pour chaque Série et chaque Garantie.

A. Frais d'acquisition

Options relatives aux frais	Ce que vous payez	Fonctionnement
Aucuns frais Option A	Vous n'avez rien à payer.	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a aucuns frais d'acquisition et votre représentant ne reçoit aucune commission.
Frais de rachat réduits Option B	Si vous vendez dans les délais suivants : Moins de 1 an 3,0 % Moins de 2 ans 2,5 % Moins de 3 ans 2,0 % 3 ans et plus 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous faites un Dépôt, Desjardins Sécurité financière verse une commission brute de 2,5 %. Les frais de rachat réduits que vous payez sont remis à Desjardins Sécurité financière. Les frais de rachat réduits ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre à concurrence de 12 % de vos Parts chaque année, sans frais de rachat réduits. Vous pouvez échanger vos Parts contre des Parts d'un autre Fonds offert au titre du Contrat en tout temps sans frais de rachat réduits, tant que les deux Fonds sont offerts en vertu de la Garantie que vous avez sélectionnée.
Frais de rachat différés Option C	Si vous vendez dans les délais suivants : Moins de 1 an 5,5 % Moins de 2 ans 5,0 % Moins de 3 ans 5,0 % Moins de 4 ans 4,0 % Moins de 5 ans 4,0 % Moins de 6 ans 3,0 % Moins de 7 ans 2,0 % 7 ans et plus 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous faites un Dépôt, Desjardins Sécurité financière verse une commission brute de 5 %. Les frais de rachat différés que vous payez sont remis à Desjardins Sécurité financière. Les frais de rachat différés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre à concurrence de 12 % de vos Parts chaque année, sans frais de rachat. Vous pouvez échanger vos Parts contre des Parts d'un autre Fonds offert au titre du Contrat en tout temps sans frais de rachat, tant que les deux Fonds sont offerts en vertu de la Garantie que vous avez sélectionnée.

1. DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE – CONTRAT HELIOS2 DSF FPG – REVENU DE DIVIDENDES – DESJARDINS

Renseignements financiers au 31 décembre 2018

B. Frais récurrents du Fonds

Le RFG comprend les Honoraires de gestion, les frais d'exploitation, impôts et taxes du Fonds, et les frais d'assurance d'Helios2 – 75/75. Vous ne payez pas ces frais directement. Les honoraires additionnels liés aux garanties s'appliquent si vous avez choisi Helios2 – 75/100 i, Helios2 – 100/100 i ou Helios2 – 75/100 GRV et sont prélevés à même le Contrat mensuellement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement sur votre Dépôt. Pour en savoir plus sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la section « Garanties » du document *Contrat et notice explicative*.

Garantie	Série 6 – RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)	Série 7 – RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)	Série 8 – RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)	Série 6, Série 7 ou Série 8 – Honoraires additionnels liés aux Garanties
Helios2 – 75/75	2,55 %	2,04 %	2,24 %	Aucuns si vous choisissez seulement Helios2 – 75/75.
Helios2 – 75/100 i	Si vous choisissez Helios2 – 75/100 i, Helios2 – 100/100 i ou Helios2 – 75/100 GRV, vous payerez le RFG et les honoraires additionnels liés aux garanties.			0,70 %
Helios2 – 100/100 i				1,20 %
Helios2 – 75/100 GRV				s. o.

C. Commission de suivi

Desjardins Sécurité financière verse à votre représentant une commission de suivi tant que vous détenez des Parts du Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les Honoraires de gestion. Son taux dépend de la Série et de l'Option relative aux frais que vous choisissez :

Séries 6 et 8

- Aucuns frais – 1,00 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais annuellement
- Frais de rachat réduits – 0,50 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais pour chacune des trois premières années civiles et 1,00 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais par la suite.
- Frais de rachat différés – 0,50 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais annuellement.

Séries 7

- Aucuns frais – 0,90 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais annuellement.

D. Frais pour opérations à court terme

Les opérations fréquentes ou à court terme constituent une dépense pour tous les Titulaires. Elles peuvent par conséquent être assorties d'honoraires s'élevant à 2 % du montant de l'opération, en plus des autres frais applicables.

La Compagnie se réserve également le droit de refuser d'effectuer l'opération demandée.

Il revient à la Compagnie de déterminer, à sa seule discrétion et en fonction des Règles administratives en vigueur, quelles demandes relèvent de la catégorie des opérations fréquentes ou à court terme, laquelle peut notamment englober les échanges, les transferts et les rachats partiels de Parts.

9. Et si je change d'idée ?

Vous pouvez changer d'idée et annuler le Contrat, le Dépôt initial ou tout Dépôt additionnel applicable au Contrat en nous avisant dans les deux jours ouvrables de la réception de l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables de sa mise à la poste, selon la première de ces dates. Veuillez vous reporter à la [page 9](#) pour plus de renseignements. Cette page explique aussi comment obtenir plus de renseignements. Cet Aperçu du Fonds n'est pas complet sans la [page 9](#).

2. Bref aperçu

Date de création: Fonds: 7 octobre 2019
 Série 6: 7 octobre 2019
 Série 7: 7 octobre 2019
 Série 8: 7 octobre 2019

Valeur totale (en milliers): Série 6: s. o.
 Série 7: s. o.
 Série 8: s. o.

Valeur liquidative par Part: Série 6: s. o.
 Série 7: s. o.
 Série 8: s. o.

Nombre de Parts en circulation (en milliers): Série 6: s. o.
 Série 7: s. o.
 Série 8: s. o.

Ratio des frais de gestion (RFG): Série 6: 2,87 %
 Série 7: 2,36 %
 Série 8: 2,53 %

Gestionnaire de portefeuille: Lazard Asset Management

Taux de rotation du portefeuille: s. o.

Dépôt minimal: variable

3. Dans quoi le Fonds investit-il ?

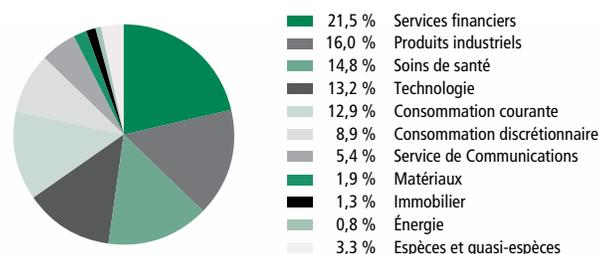
Le Fonds investit dans le fonds Actions mondiales Desjardins. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de participation et des titres connexes à des titres de participation de sociétés situées partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Dix principaux placements du fonds sous-jacent

Espèces et quasi-espèces	3,3 %
Alphabet, catégorie A	2,9 %
Microsoft	2,8 %
Thermo Fisher Scientific	2,6 %
The Coca-Cola Company	2,5 %
Johnson & Johnson	2,5 %
Wolters Kluwer	2,4 %
Iqvia Holdings	2,3 %
Diageo	2,3 %
Biogen	2,2 %
TOTAL	25,8 %

NOMBRE TOTAL DE PLACEMENTS: 70

Répartition des placements au 31 décembre 2018



4. Quel a été le rendement du Fonds ?

Cette rubrique présente le rendement du Fonds pour un Titulaire qui a choisi Helios2 – 75/75, après déduction du RFG.

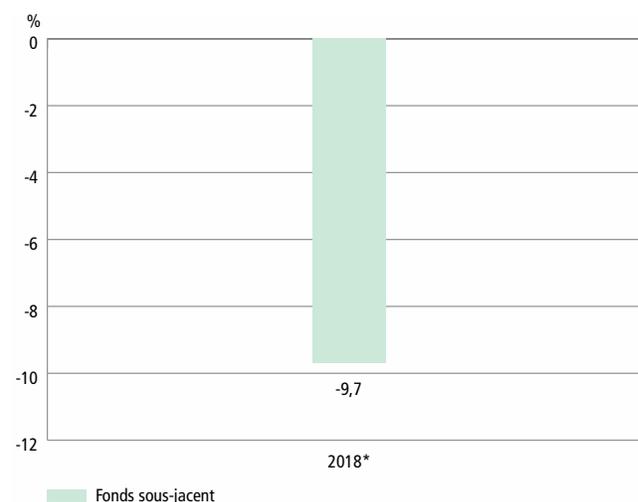
Comme ce Fonds a été lancé le 7 octobre 2019, aucun rendement n'est disponible. Le rendement indiqué ci-dessous correspond à celle du fonds sous-jacent. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas une indication de son rendement futur. En outre, votre rendement réel dépendra de votre choix de Garantie et de votre situation fiscale. Les rendements du Fonds pour les Séries 6, 7 et 8 différeront, étant donné que les RFG ne sont pas les mêmes.

Rendement moyen

Ce Fonds a été établi le 7 octobre 2019. Un investisseur ayant acheté 1 000 \$ des unités dans le fonds sous-jacent le 25 juillet 2018 détient maintenant 903,08 \$. Cela correspond à un rendement moyen de -20,9 % par année.

Rendement année après année

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds sous-jacent au cours de la dernière année. Depuis le 25 juillet 2018, on note que la valeur du fonds sous-jacent a diminué.



* Le rendement est pour une année partielle à partir de la date de lancement.

5. Quel est le degré de risque ?

La valeur de votre Dépôt peut diminuer.

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
--------	-----------------	---------------	----------------	-------

6. Y a-t-il des garanties ?

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce Fonds est assorti de garanties pouvant protéger les Dépôts du Titulaire en cas de baisse des marchés. (Le RFG comprend le coût de l'assurance de Helios2 – 75/75.) Pour en savoir plus, se reporter au document *Contrat et notice explicative*.

7. À qui le Fonds s'adresse-t-il ?

Ce Fonds peut convenir à une personne qui recherche la croissance à long terme de son capital tout en tolérant de faibles variations de valeur. Puisque le Fonds investit dans des actions, des changements dans les conditions de marché peuvent entraîner l'augmentation ou la diminution de sa valeur au marché dans une courte période de temps.

8. Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des Parts du Fonds. Les frais récurrents sont différents pour chaque Série et chaque Garantie.

A. Frais d'acquisition

Options relatives aux frais	Ce que vous payez	Fonctionnement																
Aucuns frais Option A	Vous n'avez rien à payer.	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a aucuns frais d'acquisition et votre représentant ne reçoit aucune commission. 																
Frais de rachat réduits Option B	Si vous vendez dans les délais suivants : <table border="0"> <tr> <td>Moins de 1 an</td> <td>3,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 2 ans</td> <td>2,5 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 3 ans</td> <td>2,0 %</td> </tr> <tr> <td>3 ans et plus</td> <td>0,0 %</td> </tr> </table>	Moins de 1 an	3,0 %	Moins de 2 ans	2,5 %	Moins de 3 ans	2,0 %	3 ans et plus	0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous faites un Dépôt, Desjardins Sécurité financière verse une commission brute de 2,5 %. Les frais de rachat réduits que vous payez sont remis à Desjardins Sécurité financière. Les frais de rachat réduits ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre à concurrence de 12 % de vos Parts chaque année, sans frais de rachat réduits. Vous pouvez échanger vos Parts contre des Parts d'un autre Fonds offert au titre du Contrat en tout temps sans frais de rachat réduits, tant que les deux Fonds sont offerts en vertu de la Garantie que vous avez sélectionnée. 								
Moins de 1 an	3,0 %																	
Moins de 2 ans	2,5 %																	
Moins de 3 ans	2,0 %																	
3 ans et plus	0,0 %																	
Frais de rachat différés Option C	Si vous vendez dans les délais suivants : <table border="0"> <tr> <td>Moins de 1 an</td> <td>5,5 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 2 ans</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 3 ans</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 4 ans</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 5 ans</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 6 ans</td> <td>3,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 7 ans</td> <td>2,0 %</td> </tr> <tr> <td>7 ans et plus</td> <td>0,0 %</td> </tr> </table>	Moins de 1 an	5,5 %	Moins de 2 ans	5,0 %	Moins de 3 ans	5,0 %	Moins de 4 ans	4,0 %	Moins de 5 ans	4,0 %	Moins de 6 ans	3,0 %	Moins de 7 ans	2,0 %	7 ans et plus	0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous faites un Dépôt, Desjardins Sécurité financière verse une commission brute de 5 %. Les frais de rachat différés que vous payez sont remis à Desjardins Sécurité financière. Les frais de rachat différés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre à concurrence de 12 % de vos Parts chaque année, sans frais de rachat. Vous pouvez échanger vos Parts contre des Parts d'un autre Fonds offert au titre du Contrat en tout temps sans frais de rachat, tant que les deux Fonds sont offerts en vertu de la Garantie que vous avez sélectionnée.
Moins de 1 an	5,5 %																	
Moins de 2 ans	5,0 %																	
Moins de 3 ans	5,0 %																	
Moins de 4 ans	4,0 %																	
Moins de 5 ans	4,0 %																	
Moins de 6 ans	3,0 %																	
Moins de 7 ans	2,0 %																	
7 ans et plus	0,0 %																	

1. DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE – CONTRAT HELIOS2 DSF FPG – ACTIONS MONDIALES – DESJARDINS

Renseignements financiers au 31 décembre 2018

B. Frais récurrents du Fonds

Le RFG comprend les Honoraires de gestion, les frais d'exploitation, impôts et taxes du Fonds, et les frais d'assurance d'Helios2 – 75/75. Vous ne payez pas ces frais directement. Les honoraires additionnels liés aux garanties s'appliquent si vous avez choisi Helios2 – 75/100 i, Helios2 – 100/100 i ou Helios2 – 75/100 GRV et sont prélevés à même le Contrat mensuellement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement sur votre Dépôt. Pour en savoir plus sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la section « Garanties » du document *Contrat et notice explicative*.

Garantie	Série 6 – RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)	Série 7 – RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)	Série 8 – RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)	Série 6, Série 7 ou Série 8 – Honoraires additionnels liés aux Garanties
Helios2 – 75/75	2,87 %	2,36 %	2,53 %	Aucuns si vous choisissez seulement Helios2 – 75/75.
Helios2 – 75/100 i	Si vous choisissez Helios2 – 75/100 i, Helios2 – 100/100 i ou Helios2 – 75/100 GRV, vous payerez le RFG et les honoraires additionnels liés aux garanties.			0,75 %
Helios2 – 100/100 i				1,20 %
Helios2 – 75/100 GRV				s. o.

C. Commission de suivi

Desjardins Sécurité financière verse à votre représentant une commission de suivi tant que vous détenez des Parts du Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les Honoraires de gestion. Son taux dépend de la Série et de l'Option relative aux frais que vous choisissez :

Séries 6 et 8

- Aucuns frais – 1,00 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais annuellement.
- Frais de rachat réduits – 0,50 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais pour chacune des trois premières années civiles et 1,00 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais par la suite.
- Frais de rachat différés – 0,50 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais annuellement.

Séries 7

- Aucuns frais – 0,90 % de la valeur au marché des Parts attribuées à cette Option relative aux frais annuellement.

D. Frais pour opérations à court terme

Les opérations fréquentes ou à court terme constituent une dépense pour tous les Titulaires. Elles peuvent par conséquent être assorties d'honoraires s'élevant à 2 % du montant de l'opération, en plus des autres frais applicables.

La Compagnie se réserve également le droit de refuser d'effectuer l'opération demandée.

Il revient à la Compagnie de déterminer, à sa seule discrétion et en fonction des Règles administratives en vigueur, quelles demandes relèvent de la catégorie des opérations fréquentes ou à court terme, laquelle peut notamment englober les échanges, les transferts et les rachats partiels de Parts.

9. Et si je change d'idée ?

Vous pouvez changer d'idée et annuler le Contrat, le Dépôt initial ou tout Dépôt additionnel applicable au Contrat en nous avisant dans les deux jours ouvrables de la réception de l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables de sa mise à la poste, selon la première de ces dates. Veuillez vous reporter à la [page 9](#) pour plus de renseignements. Cette page explique aussi comment obtenir plus de renseignements. Cet Aperçu du Fonds n'est pas complet sans la [page 9](#).

Choisir Desjardins...

c'est choisir le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada, dont la solidité financière est reconnue par les agences de notation qui lui attribuent des cotes comparables, sinon supérieures, à celles des cinq grandes banques canadiennes et des autres compagnies d'assurances:

- Standard and Poor's A+
- Moody's Aa2
- Dominion Bond Rating Service AA
- Fitch AA-

desjardinsassurancevie.com



Le document Contrat et notice explicative contient des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière et les Fonds de placement garanti DSF. Nous vous conseillons de le lire attentivement avant de souscrire un contrat.

Le Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière et Fonds de placement garanti DSF sont des marques de commerce enregistrées propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Helios2 et Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2 sont des marques de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

DSF est l'acronyme de Desjardins Sécurité financière.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100%